

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Patrick EVENNOU (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (Pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	20 mars 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	28
Membres absents	01		

DEL-2024_18 Budget primitif 2024 - Budget annexe Energie photovoltaïque

Monsieur Frédéric SERVAIS présente le budget primitif du budget annexe M4 « Production d'énergie photovoltaïque » de l'exercice 2024, annexé à la présente délibération qui s'équilibre en section de fonctionnement à 66 195,81 € et en section d'investissement à 152 714.26 €.

Une note de synthèse récapitulant les principaux éléments a été envoyée aux conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL_2024_18-DE
Reçu le 10/04/2024

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget annexe M4 « Production d'énergie photovoltaïque,

Vu la délibération n°2024-001 du 13 février 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 mars 2024,

Considérant la nécessité d'établir un budget prévisionnel annuel,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et Monsieur Frédéric SERVAIS, Conseiller Municipal Délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Budget annexe M4 « Energie Photovoltaïque » 2024 et dont les balances sont résumées ci-dessous :

- En dépenses de fonctionnement :

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	66 195.81 €		66 195,81 €
Recettes	38 565.00 €	27 630.81 €	66 195.81 €

- En dépenses d'investissement :

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	89 780.33 €	62 933.93 €	0,00 €	152 714,26 €
Recettes	81 195,81 €		71 515,45 €	152 714.26 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 10/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

